



ACCORD DE CRÉDIT

Nous désirons obtenir, de la part du « TRANSPORTEUR », des privilèges de crédit afin de payer, dans le cadre des termes associés audit accord de crédit, les factures de fret et tous autres frais dûs au « TRANSPORTEUR ». Pour que ces privilèges de crédits nous soient accordés, directement ou par l'intermédiaire des transitaires, courtiers ou autres agents dûment autorisés par nous, nous nous engageons à respecter les conditions suivantes :

1) Tous les documents émis par « LE TRANSPORTEUR » dans le cadre du présent accord seront, lors de leur réception, signés par nous ou, en notre nom, par le transitaire, courtier ou autre agent que nous désignerons.

2) Nous garantissons inconditionnellement au « TRANSPORTEUR » le paiement de tous les frets et autres coûts qui lui sont dûs, et ce que nous ayons avancé ou non à notre transitaire ou autre agent des fonds pour effectuer ces paiements. En outre, nous assumerons l'entière responsabilité de tous paiements que nos transitaires, courtiers ou autres agents n'auront pas effectués.

« LE TRANSPORTEUR » n'exigera pas que le transitaire, courtier ou autre agent assume la responsabilité du paiement de frets..

Nous reconnaissons que l'émission de tout connaissance portant les mentions « payé d'avance » (en anglais « prepaid ») ou « port payé d'avance » (en anglais « freight prepaid ») ne constituera pas, de la part du « TRANSPORTEUR », une affirmation ou reconnaissance que ces frets ont été effectivement payés. Il est expressément entendu et accepté que notre transitaire ou agent n'agira pas comme agent du « TRANSPORTEUR » pour recevoir le paiement des frets et autres coûts.

3) Nous nous engageons à effectuer le paiement de toutes les factures conformément aux termes de crédit spécifiés et approuvés par « LE TRANSPORTEUR »; ces termes seront indiqués dans une lettre de consentement qui sera envoyée au requérant dans les 10 jours qui suivront la réception de la demande de crédit.

4) Les privilèges de crédit peuvent être suspendus pour tout manquement au présent accord. Si lesdits privilèges sont suspendus, les documents originaux ne seront rendus par « LE TRANSPORTEUR » que sur paiement complet de tous les coûts indiqués sur les manifestes comme étant payés d'avance ou encore dûs. Afin d'assurer le respect de cette condition, les reçus de données de fret (en anglais, «^oDatafreight receipts^o» ou DFRs) peuvent être convertis en connaissances d'origine.

5) Rien dans le contenu du présent accord n'enlèvera au « TRANSPORTEUR » la liberté absolue de refuser d'accorder un crédit, ni ne l'empêchera d'exiger et de recouvrer le paiement de tous frets et autres coûts avant l'arrivée du navire dans le cas de chargements en instance d'arrivée pour lesquels des coûts sont mentionnés dans les manifestes comme étant encore dûs.

6) Si des frets et autres coûts restent impayés à la date de leur échéance, « LE TRANSPORTEUR » se réserve le droit de recouvrer de l'expéditeur tous les frais raisonnables et les honoraires d'avocat déboursés pour obtenir le paiement desdits frets et autres coûts.

7) Le présent accord restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié par un avis écrit envoyé à l'autre partie soit par le soussigné, soit par Atlantic Container Line, étant entendu que ladite résiliation n'abolira pas les responsabilités qui existent en vertu du présent accord.



VOTRE COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE/FAX : _____ / _____

ADRESSE INTERNET : _____

GÉRANT DE LA COMPTABILITÉ : _____

GÉRANT DU TRANSPORT : _____

DEMANDE DE CRÉDIT

DURÉE EN JOURS DE LA PÉRIODE DE CRÉDIT DEMANDÉE -
EXPORTATION : (Note : délai standard : 21 jours) _____

DURÉE EN JOURS DE LA PÉRIODE DE CRÉDIT DEMANDÉE -
IMPORTATION : (exige un contrat de service) _____

RÉFÉRENCES DE CRÉDIT

NOM DE LA COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____ TÉL. : _____
_____ FAX : _____
_____ CONTACTER : _____

NOM DE LA COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____ TÉL. : _____
_____ FAX : _____
_____ CONTACTER : _____

RÉFÉRENCES BANCAIRES

NOM DE LA BANQUE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE/FAX : _____ / _____

N° DE COMPTE/ N° ABA : _____ / _____

CONTACTER : _____

SIGNATURE AUTORISÉE _____



ATLANTIC CONTAINER LINE



INFORMATIONS POUR LES PAIEMENTS

Les transferts télégraphiques doivent être expédiés à :

Banque Royale du Canada
Compte n° 2357135
N° ABA : 09591 003
Bénéficiaire : Nordea Bank, New York
N° de référence°: ACL a/c no. 5003-4025784-001-012

Les paiements par chèque doivent être expédiés à :

Atlantic Container Line
Suite 1608
Purdy's Wharf Tower 2
1969 rue Upper Water
Halifax, N.-E., B3J 3R7